

GARANTIE LIMITÉE DU PRODUIT

Cette garantie limitée SolarEdge Technologies Ltd. (la "Garantie limitée") couvre les défauts de fabrication et de matériaux des produits énumérés ci-dessous ("Produits") pour la période de garantie applicable indiquée ci-dessous ("Période de garantie"). Voir [Produits couverts et période de garantie](#).

La Garantie Limitée s'applique uniquement à l'acheteur qui a acheté les Produits auprès d'un vendeur agréé de SolarEdge pour une utilisation sur le continent où SolarEdge a vendu les Produits à l'origine et conformément à leur destination. La Garantie Limitée peut être transférée de l'acheteur à tout cessionnaire et restera en vigueur pour la durée restante des garanties précédentes, à condition que les produits ne soient pas déplacés hors de leur pays d'installation d'origine. De plus, toute réinstallation doit suivre les procédures d'installation et les directives accompagnant les produits (collectivement, la " Documentation ").

Activation de la Garantie

Si l'acheteur découvre un défaut de fabrication et de matériaux au cours de la Période de garantie applicable et souhaite activer la Garantie Limitée, il doit, rapidement après cette découverte, signaler le défaut à SolarEdge en envoyant un courriel à support@solaredge.com. L'e-mail doit inclure ces informations : (i) une brève description du défaut, (ii) le numéro de série du produit, et (iii) une copie scannée du reçu d'achat ou du certificat de garantie du produit concerné. Notez que le numéro de série du Produit doit être lisible et correctement attaché au Produit afin d'être éligible à la couverture.

Après avoir reçu la notification de l'acheteur, SolarEdge déterminera si le défaut signalé est éligible ou non à la couverture de la Garantie limitée. Si SolarEdge détermine que le défaut signalé n'est pas éligible à la couverture de la Garantie Limitée, SolarEdge en informera l'acheteur et expliquera la raison pour laquelle cette couverture n'est pas disponible. Voir [Exclusions de la Garantie](#).

Si SolarEdge détermine que le défaut signalé est éligible à la couverture de la Garantie Limitée, SolarEdge en informera l'acheteur, et SolarEdge pourra, à sa seule discrétion, prendre l'une des mesures suivantes :

- Réparer le Produit dans les installations de SolarEdge ou sur site ; ou
- Émettre une note de crédit pour le Produit défectueux à hauteur de sa valeur réelle au moment où l'acheteur notifie le défaut à SolarEdge, tel que déterminé par SolarEdge, à utiliser pour l'achat d'un nouveau Produit ; ou
- Fournir à l'acheteur des unités de remplacement pour le Produit. Lorsque des Produits de remplacement sont envoyés, SolarEdge les envoie généralement sous 48 heures. SolarEdge peut utiliser des pièces neuves, usagées ou remises à neuf qui sont au moins fonctionnellement équivalentes à la pièce d'origine lors des réparations sous garantie. Le Produit réparé ou les pièces de rechange ou le Produit, selon le cas, continueront à être couverts par la Garantie Limitée pour le reste de la Période de Garantie alors en vigueur pour le Produit.

Dans l'un des cas ci-dessus, SolarEdge déterminera si le Produit doit être renvoyé à SolarEdge et, si SolarEdge le détermine, la Procédure d'autorisation de retour de marchandise ("RMA") sera invoquée. Lorsque la Procédure RMA est invoquée par SolarEdge, SolarEdge indiquera à l'acheteur comment emballer et expédier le Produit ou la/les pièce(s) à l'endroit désigné. SolarEdge prendra en charge le coût de cet envoi, à la réception du Produit ou de la/des pièce(s), SolarEdge, à ses frais et à sa seule discrétion, réparera ou remplacera le Produit ou la/les pièce(s).

SolarEdge livrera le Produit ou la/les pièce(s) réparée(s) ou remplacée(s) à l'acheteur sur le site désigné par l'acheteur dans les pays où SolarEdge possède un bureau et/ou où il existe un marché PV significatif. Pour la liste spécifique des pays auxquels ce service est fourni, voir

http://www.solaredge.com/articles/shipping_cost_coverage_warranty.

SolarEdge supportera le coût d'une telle expédition, y compris les frais d'expédition et de douane (le cas échéant), et l'acheteur supportera toute taxe sur la valeur ajoutée applicable. SolarEdge peut choisir d'expédier le(s) Produit(s) et/ou la(les) pièce(s) de remplacement avant la réception du(des) Produit(s) et/ou de la(des) pièce(s) à retourner à SolarEdge comme indiqué ci-dessus.

Tous les coûts, y compris, mais sans s'y limiter, les frais de main-d'œuvre, de déplacement et de pension du personnel de service de SolarEdge ou d'autres personnes qui sont encourus pour la main-d'œuvre relative aux réparations, à la désinstallation et à la réinstallation des Produits sur site, ainsi que les coûts liés aux activités de réparation ou de remplacement des employés et entrepreneurs de l'acheteur, ne sont pas couverts par la Garantie Limitée et, sauf accord écrit préalable de SolarEdge, seront à la charge de l'acheteur.

Exclusions de Garantie

La Garantie Limitée ne s'applique pas aux composants séparés des Produits, aux équipements auxiliaires et aux consommables, tels que, par exemple, les câbles, les supports de câbles, les fusibles, les fils et les connecteurs, qu'ils soient fournis par SolarEdge ou par d'autres. Certains composants peuvent bénéficier de la garantie de leur propre fabricant. Consultez la fiche technique du produit pour plus de détails.

Cette Garantie Limitée ne s'appliquera pas si (a) l'acheteur est en défaut en vertu des Conditions Générales de vente ou de tout autre Accord régissant l'achat du Produit, ou (b) le Produit ou toute partie de celui-ci est :

- Endommagé suite à une mauvaise utilisation, un abus, un accident, une négligence ou un défaut d'entretien du Produit ;
- Endommagé suite à des modifications, altérations ou attachements à celui-ci qui n'ont pas été préalablement autorisés par écrit par SolarEdge ;
- Endommagé suite au non-respect des règles de sécurité applicables à l'utilisation correcte du Produit ;
- Installé ou utilisé de manière non strictement conforme à la Documentation, y compris, sans limitation, en n'assurant pas une ventilation suffisante du Produit comme décrit dans la Documentation SolarEdge ;
- Ouvert, modifié ou désassemblé de quelque manière que ce soit sans le consentement écrit préalable de SolarEdge ;
- Utilisé en combinaison avec des équipements, articles ou matériaux non autorisés par la Documentation ou en violation des codes et normes locaux ;
- Endommagé par un logiciel, un interfaçage, des pièces, des fournitures ou d'autres produits non fournis par SolarEdge ;
- Endommagé à la suite d'une préparation ou d'une maintenance du site inappropriée ou d'une installation incorrecte ;
- Endommagé ou rendu non fonctionnel en raison de surtensions, de la foudre, d'un incendie, d'une inondation, de dommages causés par des parasites, d'un accident, de l'action de tiers, d'une exposition directe à l'eau de mer ou d'autres événements hors du contrôle raisonnable de SolarEdge ou ne résultant pas de conditions de fonctionnement normales ; ou
- Endommagé pendant ou en relation avec l'expédition ou le transport vers ou depuis l'acheteur lorsque l'acheteur organise cette expédition ou ce transport.

En outre, la Garantie Limitée ne s'applique pas :

- Au connecteur d'entrée de tous les optimiseurs de puissance dont le numéro de pièce se termine par C.
- À tout câble de chargeur VE qui est endommagé en raison : d'un abus physique et de dommages, d'une utilisation commerciale, de la rouille, de dommages causés par l'eau, de l'usure domestique, de l'utilisation d'entrées de voiture qui sont incompatibles avec le connecteur du chargeur VE intelligent ;
- Aux plans de communication cellulaire sans fil qui sont régis par les termes et conditions des plans de communication SolarEdge disponibles sur le site web SolarEdge ; ou
- À la Batterie SolarEdge Home. Voir le document de garantie dédié à la Batterie Home Low Voltage SolarEdge et à la Batterie Home High Voltage SolarEdge disponible sur le site web de SolarEdge.

- Aux défauts cosmétiques ou superficiels, bosses, marques ou rayures, qui n'influencent pas le bon fonctionnement du Produit.

LES GARANTIES LIMITÉES ÉNONCÉES DANS LE PRÉSENT DOCUMENT SONT LES SEULES GARANTIES EXPRESSES ACCORDÉES EN RAPPORT AVEC LES PRODUITS ET REMPLACENT TOUTE AUTRE GARANTIE CONCERNANT LES PRODUITS ACHETÉS PAR L'ACHETEUR AUPRÈS DE SOLAREEDGE, QU'ELLE SOIT EXPRESSE OU IMPLICITE, ÉCRITE OU ORALE (Y COMPRIS TOUTE GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER), TOUTES CES GARANTIES ÉTANT EXPRESSÉMENT EXCLUES DANS TOUTE LA MESURE AUTORISÉE PAR LA LOI APPLICABLE.

Les réclamations de l'acheteur qui vont au-delà des conditions de garantie énoncées dans le présent document, y compris les demandes d'indemnisation ou de dommages et intérêts, ne sont pas couvertes par la Garantie Limitée, dans la mesure où SolarEdge n'est pas soumis à la responsabilité légale. Dans de tels cas, veuillez contacter la société qui vous a vendu le Produit. Les éventuelles réclamations conformément à la loi sur la responsabilité du fait des produits ne sont pas affectées.

La couverture en vertu de la Garantie Limitée est soumise à la condition que l'acheteur se conforme aux exigences de notification qui précèdent et coopère avec les directives de SolarEdge. La seule obligation de SolarEdge et le recours exclusif de l'acheteur pour tout défaut garanti en vertu des présentes sont limités aux actions expressément mentionnées ci-dessus. Ces actions sont définitives et n'accordent aucun autre droit, en particulier en ce qui concerne toute demande de compensation.

Sauf indication contraire dans un Contrat signé avec SolarEdge, la Garantie Limitée et les dispositions connexes énoncées dans le présent document sont soumises aux Conditions Générales de SolarEdge, y compris, mais sans s'y limiter, les dispositions relatives à l'exclusion de garanties, à la limitation de responsabilité et à la loi et la juridiction applicables.

Produits Couverts et Période de Garantie

Power Optimizers

25 ans à compter de la première des deux dates suivantes (i) 4 mois à compter de la date d'expédition des optimiseurs de puissance par SolarEdge ; et (ii) l'installation des optimiseurs de puissance.

Module Embedded Power Optimizers (modèles CSI et OPJ)

25 ans à compter de la première des deux dates suivantes (i) 4 mois à compter de la date d'expédition des optimiseurs de puissance par SolarEdge ; et (ii) l'installation des optimiseurs de puissance, *à condition, toutefois*, que la Période de garantie ne dépasse pas le maximum (1) de la garantie produit du module et (2) des périodes de garantie de puissance du module fournies par le fabricant de modules applicable.

Inverters

12* ans à compter de la première des deux dates suivantes : (i) 4 mois à compter de la date d'expédition des produits par SolarEdge ; et (ii) l'installation des produits.

Safety & Monitoring Interface (SMI), Auto-transformer, Backup

12* ans à compter de la première des deux dates suivantes : (i) 4 mois à compter de la date d'expédition des produits par SolarEdge ; et (ii) l'installation des produits.

* Dans certains pays, la garantie de l'onduleur est limitée à 7 ans. Pour une liste de ces pays, voir http://www.solaredge.com/articles/warranty_exceptions.

StorEdge Interface

10 ans à compter de la première des deux dates suivantes (i) 4 mois à compter de la date d'expédition des Interfaces par SolarEdge ; et (ii) l'installation des Interfaces.

ZigBee Gateway, Commercial Gateway, Firefighter Gateway, Smart Energy products, Cellular Communication Products, RS485 Plug-in, Energy Meter, Smart EV Charger (région Amérique du Nord uniquement)

5 ans à compter de la première des deux dates suivantes : (i) 4 mois à compter de la date d'expédition du produit par SolarEdge ; et (ii) l'installation du produit. La durée de la garantie des Produits de Communication Cellulaire est la même, que le produit soit pré-installé ou non dans l'onduleur.

SolarEdge EV Charger (Europe)

3 ans à compter de la première des deux dates suivantes (i) 6 mois à compter de la date d'expédition du produit par SolarEdge ; et (ii) l'installation du produit.

Révisé: Avril 2022